

Défibrillateurs

Utilisables par chacun, des défibrillateurs sont à disposition dans les lieux publics de la commune. En cas de malaise cardiaque, cet appareil peut sauver une vie.



Des défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont installés dans chaque commune pour porter les premiers secours.

À Saint Étienne de Montluc, des défibrillateurs sont disponibles :

- › Salle du Marais, Complexe sportif de la Guerche
- › Sur la façade de l'Hôtel de Ville, Place de la Mairie

Deux autres défibrillateurs sont situés dans des équipements municipaux :

- › à l'École de la Guerche
- › à l'Espace Montluc

Dans quel cas utiliser un défibrillateur ?

Lorsqu'une personne s'effondre et ne montre aucun signe de vie : elle est peut-être en arrêt cardiaque.

Dans ce cas, il faut appeler les secours (composer le 15). En attendant leur arrivée, il faut masser le cœur pour oxygéner. Le cœur peut être relancé par un choc électrique délivré par un défibrillateur.

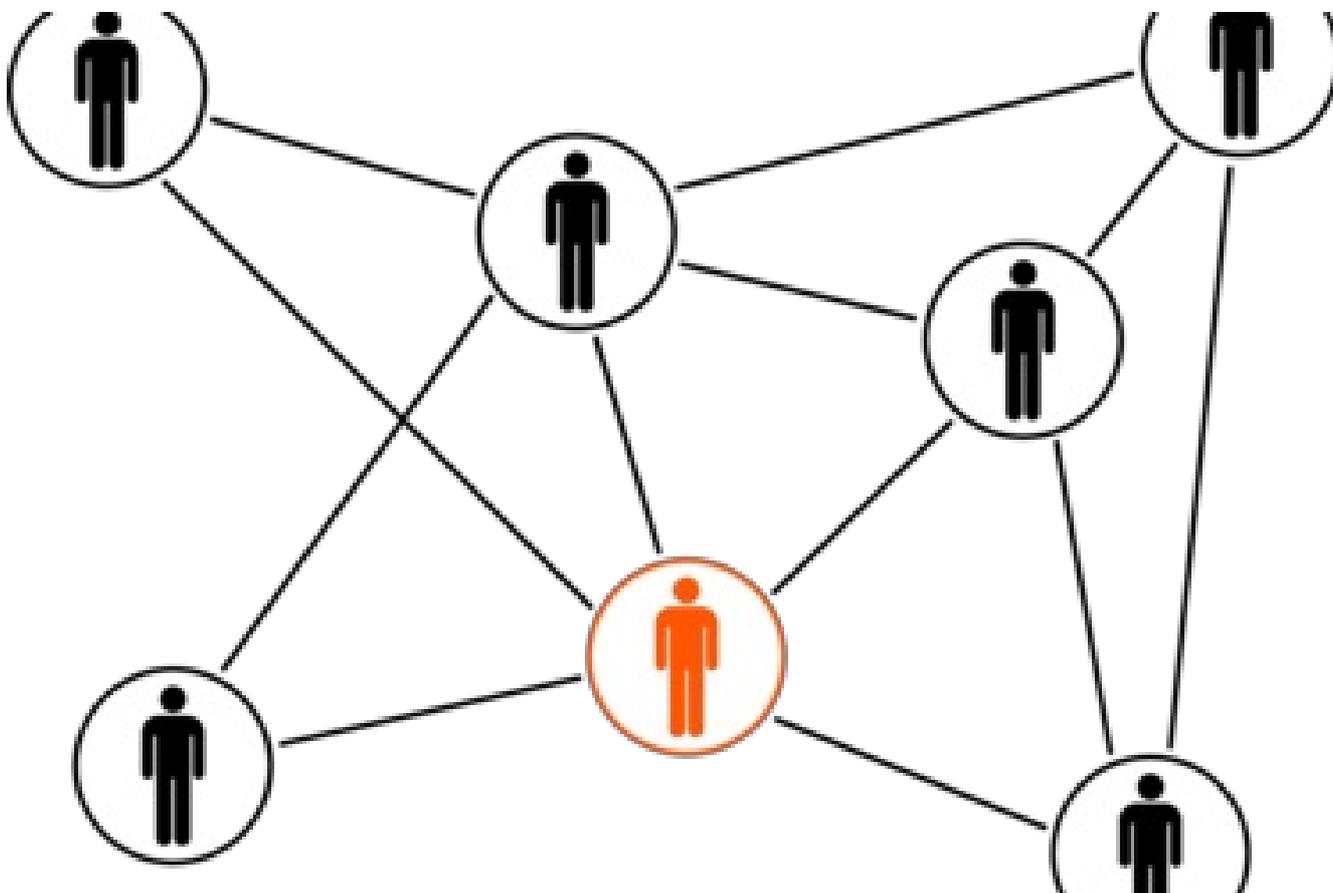
Utiliser un défibrillateur

Toute personne, même non médecin, est autorisée à utiliser un défibrillateur automatique externe.

Pour ce faire :

- Ouvrez la housse du défibrillateur, sortez-le et allumez-le : une voix électronique vous donne les instructions à suivre. Elle vous explique d'abord comment placer les électrodes sur la peau nue de la victime : l'une doit se situer sous l'aisselle gauche, l'autre sur la poitrine côté droit.
- L'appareil fait lui-même le diagnostic et délivre le choc si c'est nécessaire : les risques de se tromper sont dès lors limités.
- Éloignez-vous du corps de la victime le temps que le défibrillateur délivre l'impulsion électrique. Le défibrillateur va alors vérifier si le cœur est reparti et vous donnera de nouvelles instructions à suivre.

Et aussi



Annuaire des professionnels de santé



112

Numéros d'urgence

CCAS